



Projet de fusion

MONTET (GLÂNE) ET URSY

Programme

1. Message de la Préfecture
2. Pourquoi proposer une fusion ?
3. Historique des travaux réalisés
4. Présentation des 2 communes
5. Etude par dicastère
6. Projection financière
7. Projets, avantages et inconvénients
8. Calendrier
9. Questions

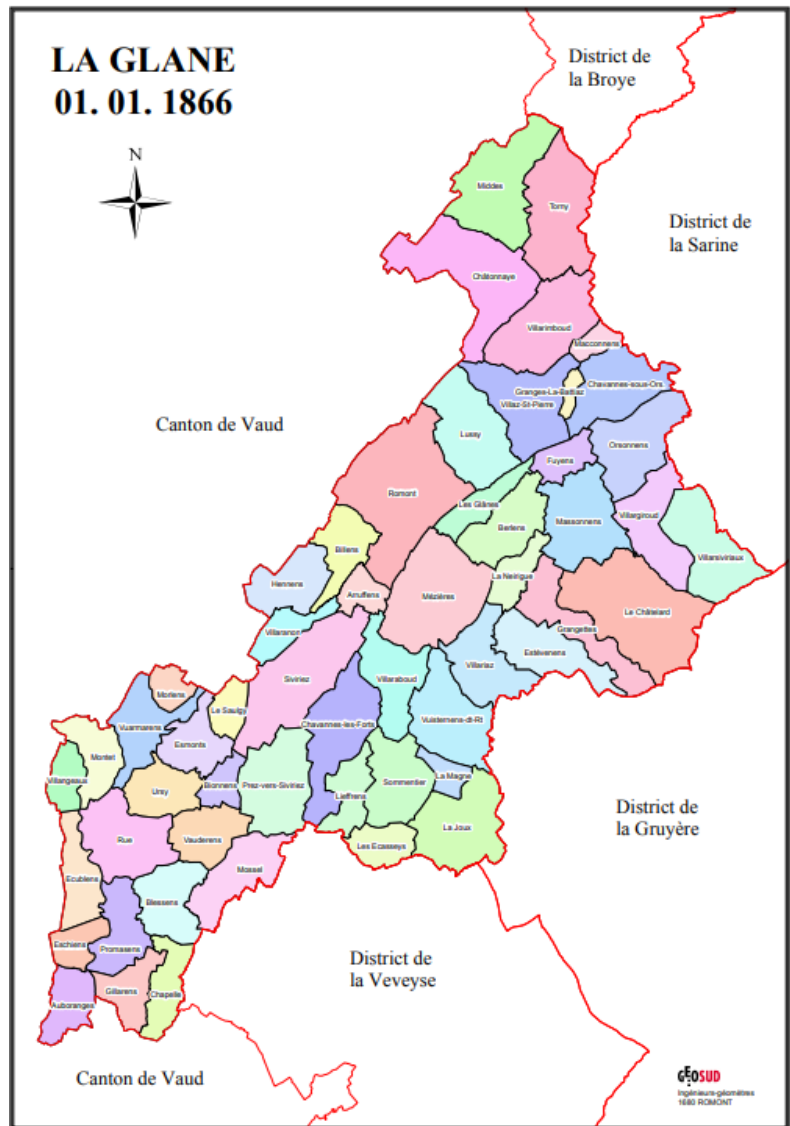


Message de la Préfecture de la Glâne



Pourquoi proposer une fusion ?

- Nombreuses collaborations intercommunales
- Influence de la commune fusionnée au niveau du district et du canton
- Administration professionnelle et dynamique
- Meilleur service pour les citoyens



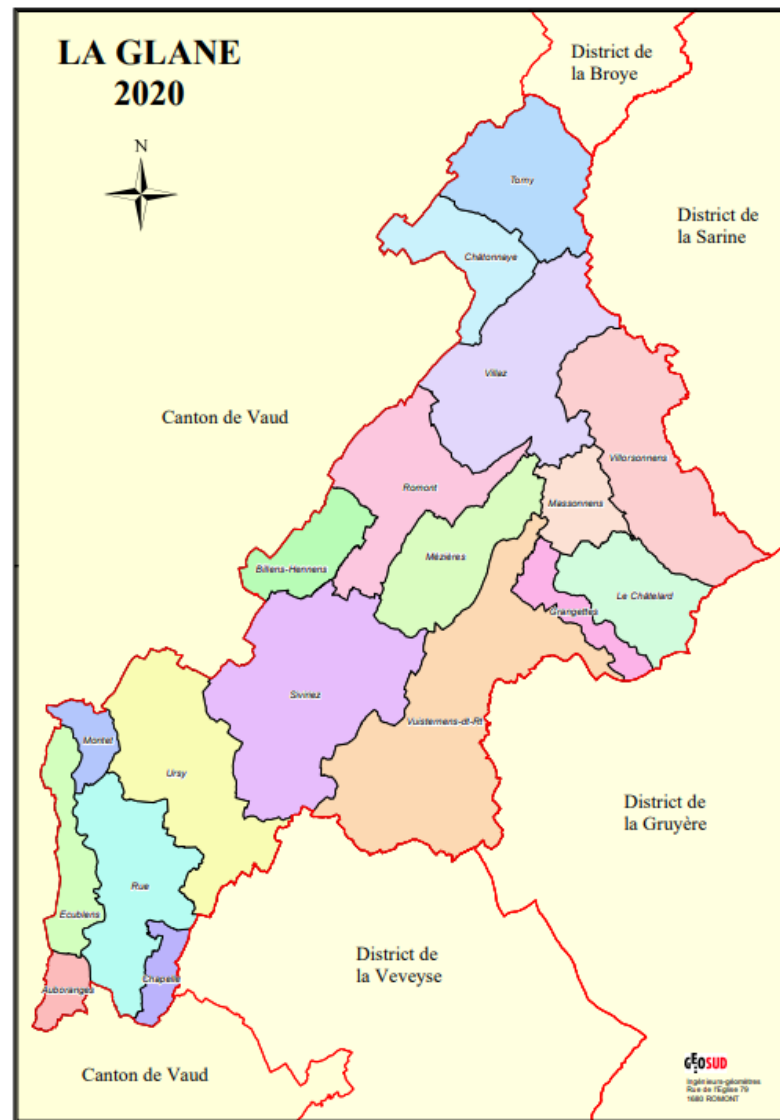
La Glâne

De 55 communes en 1866

à 18 communes en 2020

Peut-être 14 communes

au 1^{er} janvier 2025



Historique des travaux réalisés

- 14.02.2021 – Sondage par vote pour une étude de fusion (1 seule commune en Glâne-Sud)
Communes de Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy.
- L'étude est refusée par la population d'Ursy (603 non – 357 oui).
- L'étude est acceptée par la population de Montet (Glâne) (62 non – 120 oui).
- 07.11.2021 - Sondage auprès des citoyens de Montet (Glâne) :
 - 85 voix en faveur d'une étude avec Ursy
 - 9 voix en faveur d'une étude avec Glâne-Sud
 - 16 voix en faveur des deux études
 - 12 voix en faveur d'aucune étude
- De par les synergies déjà existantes entre les deux communes d'Ursy et Montet (Glâne)
les deux Conseils communaux décident de s'unir pour étudier une fusion.

Historique des travaux réalisés

Comité de fusion composé des membres des deux Conseils communaux

7 groupes de travail

- Gestion du projet de fusion, administration, finances
- Aménagement du territoire, constructions, routes
- Déchetterie, protection de l'environnement
- Agriculture et forêts
- Service des eaux, épuration
- Bâtiments communaux
- Affaires sociales, santé, instruction publique

Présentation commune de Montet (Glâne)



Conseil communal

Ronce Julien, Syndic

Administration générale, RH, finances, aménagement du territoire, cimetière, représentation

Demierre Jean-Louis, Vice-Syndic

Déchetterie, décharge, agriculture

Thévenaz Anne-Catherine

Santé, sport, culture, affaires sociales

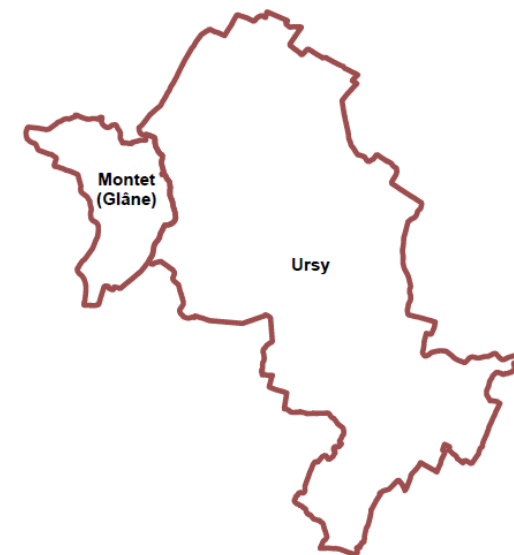
Demierre Bernard

Constructions, bâtiments communaux, routes, forêts, service du feu, eau potable

Janin Mathieu

Enseignement, accueil extrascolaire, protection civile, législation et tir, transports, communication

Montet-Glâne



Population	538 habitants (31.12.2023)
Superficie	2.19 km ²
Conseil communal	5 membres
Législatif	Assemblée communale

Impôt revenu et fortune, personnes physiques

80 % de l'impôt cantonal

Impôt bénéfice et capital personnes morales

80 % de l'impôt cantonal

Impôt sur les successions et les donations

66.7 % de l'impôt cantonal

Contribution immobilière

2.5 ‰ de la valeur fiscale

Dette par habitant au 31.12.2022

CHF 1'687.00

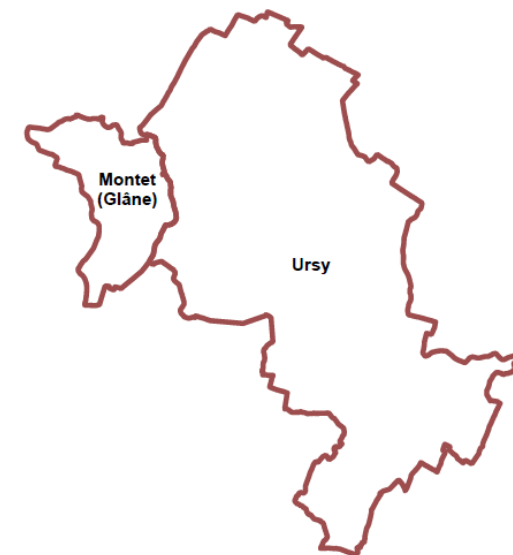
Présentation commune d'Ursy



Conseil communal

Dubey Philippe, Syndic	Administration générale, RH, relations publiques, sécurité PCI, affaires militaires
Conus Patrice, Vice-Syndic	Constructions, terrains à bâtir, aménagement du territoire, parchets communaux
Ruef Bayiha Christine	Santé, affaires sociales, petite enfance
Savary Chloé	Instruction publique, AES, cimetièrre, énergie, environnement
Bourquenoud Jacques	Finances, routes, trottoirs, éclairage public
Magnin Régis	Eau potable, protection des eaux, forêts, défense incendie, déchetterie, édilité
Perriard Julien	Bâtiments, conciergerie, aménagements extérieurs, culture, sport, loisirs, ACSU

Ursy



Population	3510 habitants (31.12.2023)
Superficie	14.96 km ²
Conseil communal	7 membres
Législatif	Assemblée communale

Impôt revenu et fortune, personnes physiques

Impôt bénéfice et capital personnes morales

Impôt sur les successions et les donations

Contribution immobilière

Dette par habitant au 31.12.2022

77 % de l'impôt cantonal

77 % de l'impôt cantonal

70 % de l'impôt cantonal

1.75 ‰ de la valeur fiscale

CHF 9'247.30

Autorités – administration – législation

Quel sera le nom de la nouvelle commune ? :

URSY

Quelles seront les formes d'autorités communales ? :

Pour la période du 1^{er} janvier 2025 aux élections communales générales de 2026 et la législature 2026-2031, le Conseil communal sera formé de 9 membres :

- cercle électoral d'Ursy 7 membres
- cercle électoral de Montet (Glâne) 2 membres

Législatif

Assemblée communale

Autorités – administration – législation

Personnel

Personnel communal : pas de licenciement. Les collaboratrices et les collaborateurs communaux qui souhaitent continuer à travailler au sein de la nouvelle commune pourront évidemment le faire.

Administration communale : centralisée à Ursy

Horaires d'ouverture des bureaux:

Lundi	08h30-11h30	16h00-19h00
Mardi	08h30-11h30	fermé
Mercredi	08h30-11h30	fermé
Jeudi	08h30-11h30	13h30-17h00
Vendredi	08h30-11h30	fermé

Permanence téléphonique du lundi matin au vendredi midi (08h30-12h00 / 13h30-17h00)

Bâtiments

Ursy : 13 bâtiments dont la chapelle de Mossel, une cabane forestière à Vuarmarens.

- 2024 : transformation de l'ancienne école de Vauderens pour accueillir la crèche le Bourillon
- 2024 : travaux dans l'ancienne école d'Ursy pour accueillir l'AES
- 2024 : rénovation énergétique du bâtiment communal (ACSU et Paroisse)
- à venir : transformation de l'ancienne école de Vuarmarens (4 appartements)

Montet : 7 Bâtiments, dont la salle communale, la déchetterie, un four à pain

- 2024 : nouvelle place de jeux communale
- 2024 : réfection de la façade de la déchetterie

Ordre et sécurité publics, défense

Défense incendie : pas de changement, Secours Sud Fribourgeois

Défense militaire

- Ursy, stand de tir à Porsel
- Montet-Glâne, stand de tir à Rue (sans participation financière)
Pas de changement prévu, discussion en cas de changement des conditions à Rue



Formation

- ❖ Cercle scolaire Ursy-Montet (Glâne) : aucun changement les écoles sont déjà centralisées à Ursy
- ❖ Accueil extrascolaire : aucun changement, un seul site à Ursy pour les 2 communes depuis août 2023
- ❖ Cycle d'orientation de la Glâne à Romont : aucun changement

Culture, sport et loisirs

Culture, sport et loisirs

Ursy s'anime :

- Marché d'automne à Ursy
- Fenêtres de l'Avent
- Bourses aux vêtements
- Course aux œufs
- St-Nicolas

Commission d'animation Montet (Glâne) :

- Petit Nouvel an
- Pizza
- Fenêtres de l'avent

Autres activités sportives et culturelles déjà regroupées à Ursy.
Sociétés locales à Ursy.



Santé - social

Santé - Prévoyance sociale

- Aucun changement

Antenne sociale Glâne-Sud

- Aucun changement





Petite enfance

La Maternelle d'Ursy

- Aucun changement

La Coccinelle d'Ursy

- Aucun changement

Déménagement rentrée 2024 dans le bâtiment communal,
accès rez inférieur

Trafic et télécommunications

Trafic et télécommunications

- Projet d'aménagement du centre village Ursy en collaboration avec le Canton. Réalisation en 2025
- Routes communales : entretien et aménagement des routes Ursy et Vuarmarens
- Montet : divers travaux d'entretien
- Montet : antenne 5G
- Montet : reprise des routes Champ le Derrey

Protection de l'environnement

Déchetteries

Ursy : 1 déchetterie, 3 compacteurs à déchets (2 Ursy et 1 Vuarmarens)

Taxe au poids

Montet : 1 déchetterie, taxe au sac

Commune fusionnée : les déchetteries actuelles situées sur le territoire de la nouvelle commune seront maintenues mais adaptées à l'évolution des normes et aux besoins de la population. Pour les habitants de Montet-Glâne, la taxe au sac sera remplacée progressivement par une taxe au poids.



Protection de l'environnement

Eau potable

Ursy : mise à jour des installations d'eau potable (Vuarmarens-Esmonts) effectuées.

Montet : études en cours

Evacuation des eaux : VOG, EVMC (EMB)

Aménagement du territoire

Aménagement du territoire

Ursy : le dossier d'harmonisation des plans d'aménagement local des différents secteurs de la commune fusionnée à plusieurs reprises sera mis à l'enquête publique au printemps 24.

Montet : PAL approuvé

- Commune fusionnée : harmonisation à moyen terme



Economie publique

Agriculture, sylviculture,
tourisme, industrie, artisanat
et commerce

➤ Aucun changement

Finances et impôts

Art. 6 Coefficients et taux d'impôts

A partir du 1^{er} janvier 2025, les coefficients et taux d'impôts de la nouvelle commune seront les suivants :

- impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques : 77 % de l'impôt cantonal de base
- impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales : 77 % de l'impôt cantonal de base
- contribution immobilière : 1.75 ‰ de la valeur fiscale
- droits sur les successions et donations : 70 % de l'impôt cantonal de base
- droits de mutation sur les transferts immobiliers : Fr. 1.00 par franc dû à l'Etat

Règlements communaux



- Les règlements seront unifiés dans un délai de deux ans après l'entrée en force de la fusion.
- **Dans l'intermédiaire, ce sont les règlements de la commune d'Ursy qui s'appliquent. Cette disposition ne s'applique pas aux règlements communaux d'urbanisme.**
- Lorsqu'une des deux communes ne dispose pas d'un règlement approuvé, c'est le règlement de l'autre commune qui lui est applicable.

Impôts et taxes : comparaison

Couple sans enfant, locataire

Impôt sur le revenu		Base de calcul	Taux Upsy	Montant	Base de calcul	Taux Montet	Montant	Différence
Revenu imposable	30 000	1 060.00	0.77	816.20	1 060.00	0.80	848.00	- 31.80
Déchets	Urbains	60 kg	0.35	21.00	10 x 35 l	10 x 2	20.00	1.00
Déchets	Encombrants	40 kg	0.35	14.00				14.00
Déchets	Taxe de base	50 + 25	75.00	75.00	2 adultes	60.00	120.00	- 45.00
Chien	Taxe par chien	1	50.00	50.00	1	40.00	40.00	10.00
	Totaux			976.20			1 028.00	- 51.80

Impôts et taxes : comparaison

Famille 2 adultes 2 enfants, propriétaire d'une villa, parcelle 1'000 m2 en zone village

Impôt sur le revenu		Base de calcul	Taux Ursy	Montant	Base de calcul	Taux Montet	Montant	Différence
Revenu imposable	58'297.-	3 451.95	0.77	2 658.00	3 451.95	0.80	2 761.56	- 103.56
Fortune imposable	50'000.-	25.00	0.77	19.25	25.00	0.80	20.00	- 0.75
Contribution immobilière	Valeur de l'immeuble	292 000.00	1.75	511.00	292 000.00	2.50	730.00	- 219.00
Eau potable	Consommation	220 m3	1.00	220.00	220 m3	1.00	220.00	-
Eau potable	Taxe de base (villa)	1 UL	85.00	85.00	1 UL	70.00	70.00	15.00
Eau potable	Taxe de base (villa)				0.10ct/m2 x IBUS 1.2	120.00	70.00	- 70.00
Epuration	Consommation	220 m3	1.45	319.00	220 m3	0.65	143.00	176.00
Epuration	Taxe de base (m2)	1 000.00	0.10	100.00	0.025ct/m2 x IBUS 1.2	30.00	30.00	70.00
Epuration	Taxe de base (EH)			-	4.00	9.00	36.00	- 36.00
Déchets	Urbains	140 kg	0.35	49.00	20 x 35 l et 6 x 60 l	20 x 2 + 6 x 3,5	61.00	- 12.00
Déchets	Encombrants	160 kg	0.35	56.00	gazon	45.00	45.00	11.00
Déchets	Taxe de base	50 + 3 x 25	125.00	125.00	2 adultes	60.00	120.00	5.00
Chien	Taxe par chien	1	50.00	50.00	1	40.00	40.00	10.00
	Totaux			4 192.25			4 346.56	- 154.31

Impôts et taxes : comparaison

Couple 55 - 60 ans, propriétaire d'une villa, parcelle 1'400 m2 en zone faible densité

Impôt sur le revenu		Base de calcul	Taux Ursy	Montant	Base de calcul	Taux Montet	Montant	Différence
Revenu imposable	104'600.-	8 634.00	0.77	6 648.18	8 634.00	0.80	6 907.20	- 259.02
Fortune imposable	1'200'000.-	3 480.00	0.77	2 679.60	3 480.00	0.80	2 784.00	- 104.40
Contribution immobilière	Valeur de l'immeuble	503 600.00	1.75	881.30	503 600.00	2.50	1 259.00	- 377.70
Eau potable	Consommation	160 m3	1.00	160.00	160 m3	1.00	160.00	-
Eau potable	Taxe de base (villa)	1 UL	85.00	85.00	1 UL	70.00	70.00	15.00
Eau potable	Taxe de base (villa)				0.10ct/m2 x IBUS 0.7	98.00	98.00	- 98.00
Epuration	Consommation	160 m3	1.45	232.00	160 m3	0.65	104.00	128.00
Epuration	Taxe de base (m2)	1 400.00	0.10	140.00	0.025ct/m2 x IBUS	24.50	24.50	115.50
Epuration	Taxe de base (EH)			-	2.00	9.00	18.00	- 18.00
Déchets	Urbains	100 kg	0.35	35.00	12 x 35 l et x 60 l	4 12 x 2 + 4 x 3,5	38.00	- 3.00
Déchets	Encombrants	120 kg	0.35	42.00	gazon	45.00	45.00	- 3.00
Déchets	Taxe de base	50 + 25	75.00	75.00	2 adultes	60.00	120.00	- 45.00
	Totaux			10 978.08			11 627.70	- 649.62

Finances et impôts Commune fusionnée

Résultats du plan financier 2025-2029

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
2025	17 887 108.77	17 004 109.62	-882 999.15
2026	18 257 238.90	17 208 292.19	-1 048 946.71
2027	18 555 973.12	17 449 668.77	-1 106 304.36
2028	18 842 540.80	17 628 945.75	-1 213 595.04
2029	19 177 723.08	17 775 316.15	-1 402 406.93

Finances et impôts Communes séparée

Résultats du plan financier 2025

Commune	Dépenses	Recettes	Résultat
Montet	2 067 515.00	1 940 899.00	-126 616.00
Ursy	15 869 338.74	15 021 773.56	- 847 565.18
Total	17 936 853.74	16 962 672.56	- 974 181.18
Nouvelle commune	17 887 108.77	17 004 109.62	-882 999.15

Récapitulation des résultats du plan financier 2025-2029

Commune Ursy – Montet individuellement et Commune d'Ursy fusionnée

Années	Ursy-Montet	Nouvelle commune	Différence
2025	- 974 181 18	- 882 999.15	91 182.03
2026	- 1 157 802.90	- 1 048 946.71	108 856.19
2027	- 1 222 055.72	- 1 106 304.36	115 751.36
2028	- 1 344 608.17	- 1 213 595.04	131 013.13
2029	- 1 494 366.37	- 1 402 406.93	91 959.44

Commissions communales

- Commission financière
- Commission d'aménagement
- Commission des naturalisations

Ces trois commissions seront renommées lors de la première assemblée de la commune fusionnée

- Commission du développement durable, nommée par le Conseil communal

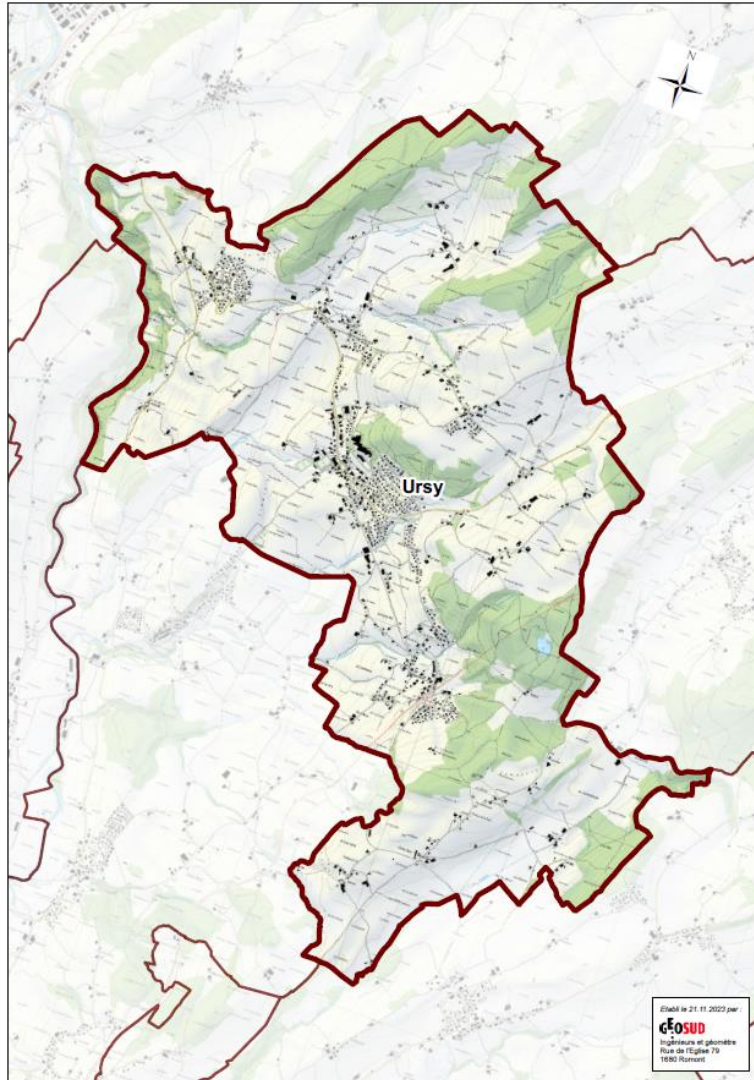
Projets, avantages et inconvénients

Avantages :

- Optimisation des ressources
- Meilleure prestation de services
- Synergies dans les investissements
- Gestion plus efficace du réseau d'eau
- Renforcement de la représentation politique
- Planification à long terme
- Centre d'intérêt existant à Ursy

Inconvénients :

- Perte d'identité communale



Nouvelle commune fusionnée URSY

Population	4048 habitants (selon population au 31.12.2023)
Superficie	17.15 km ²
Conseil communal	9 membres (législatures 2025-2026 et 2026-2031)
Législatif	Assemblée communale
Impôt revenu et fortune, personnes physiques	77 % de l'impôt cantonal
Impôt bénéfice et capital personnes morales	77 % de l'impôt cantonal
Impôt sur les successions et les donations	70 % de l'impôt cantonal
Contribution immobilière	1.75 % de la valeur fiscale

Convention de fusion

[Lien](#)

Calendrier







